

COMMUNE DE FARVAGNY



INFORMATION COMMUNALE N° 2
4 juillet 2005

S O M M A I R E

1. Assemblée communale du 2 mars 2005 – rappel des décisions
2. Fête nationale 2005
3. Administration communale – fermeture estivale
4. Personnel édilitaire – engagement
5. Impôt communal 2005 – acomptes / décomptes
6. Impôt communal 2005 – début d'une activité lucrative
7. Revitalisation du cimetière et extension du columbarium
8. Construction d'une nouvelle déchetterie et réaménagement de la route d'accès
9. Réfection de l'impasse des Moulins
10. Documents d'identité – information « voyager aux Etats-Unis sans visa » / qualité des photos
11. Calendrier scolaire – Année 2005 / 2006
12. Service dentaire scolaire
13. Journée du lait à l'intention des écoliers – remerciements
14. Passeports vacances (jeunes de 7 à 16 ans)
15. Cours de baby-sitting
16. Structures d'accueil de la petite enfance – région du Gibloux
17. AES – Accueil ExtraScolaire
18. Bibliothèque régionale du Gibloux – horaire durant les vacances d'été
19. Croix-Rouge fribourgeoise – programme fri-move
20. Pro Senectute – programme des activités
21. Journée nature du 2 avril 2005
22. Surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche – nouvelle organisation
23. Contrôle des champignons – nouveau service dans la région
24. Incinération des déchets en plein air
25. Tontes des gazons – tondeuses et autres machines
26. Guêpes, abeilles, que faire ?
27. Terrains à bâtir à Grenilles – Vente de parcelles
28. Recrutement des sapeurs-pompiers

1. ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 MARS 2005

La dernière assemblée communale a :

- approuvé le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2004 ;
- approuvé l'élection d'un membre à la commission d'aménagement en la personne de M. Alain Berset ;
- déterminé le nombre de conseillers communaux et conseillères communales pour la prochaine législature (2006-2011) à 7 personnes ;
- ratifié la convention passée avec la fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS) ;
- accepté le décompte final concernant le remaniement parcellaire de Farvagny-le-Grand et remercié les membres du comité pour son travail ;
- accepté le décompte final concernant l'aménagement du quartier du Grassu à Grenilles ;
- accepté le compte de fonctionnement 2004 ;
- accepté le compte d'investissement 2004.

2. FETE NATIONALE 2005

La fête nationale 2005 aura lieu **le dimanche 31 juillet 2005** au complexe communal.

Une information plus détaillée vous parviendra à fin juillet par feuillet "tous-ménages".

3. ADMINISTRATION COMMUNALE – FERMETURE ESTIVALE

En raison des vacances annuelles, le bureau communal sera fermé **du lundi 1^{er} au vendredi 5 août 2005**.

Nous vous prions de prendre vos avances pour tout dossier ou objet concernant notre administration (passeports, cartes d'identité, etc.).

4. PERSONNEL EDILITAIRE - ENGAGEMENT

Par annonce dans La Liberté du 17 janvier 2005, le Conseil communal a mis au concours un poste d'employé technique au service de l'édilité à plein temps. 51 postulations ont été enregistrées, dont 12 de Farvagny.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'engagement de **M. Edgar Julmy**, domicilié à Farvagny-le-Petit. Il est entré en fonction le 1^{er} juin 2005.

Le Conseil communal ainsi que le personnel communal souhaitent la bienvenue à M. Julmy et espèrent qu'il trouvera pleine satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

5. IMPOT COMMUNAL 2005 – ACOMPTES / DECOMPTE

Acomptes 2005

Vous allez recevoir, à fin juin 2005, les bulletins de versement destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2005. Vous pourrez choisir un règlement par 9 acomptes mensuels (du 31 juillet 2005 au 31 mars 2006) ou en un seul versement avec déduction d'un intérêt rémunérateur.



Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues. Si vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus à la réalité, vous voudrez bien contacter l'administration communale afin de procéder à une appréciation de votre nouvelle situation et à un ajustement des demandes d'acomptes.

A quelle date allez-vous recevoir le décompte final de vos impôts ?

L'impôt 2005 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2005. Aussi, ce ne sera qu'après examen par le Service cantonal des contributions de la déclaration d'impôt que vous remplirez en janvier/février 2006 que le décompte du solde de l'impôt 2005 pourra être établi.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2005 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2005 définitif, le complément à payer fera l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires (taux 2005 : 2 %). Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2006 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés (taux 2005 : 3.5%).

A quoi sert le 10^e bulletin vierge intitulé « Acompte volontaire 2005 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2005, au début de l'année 2006, vous pourrez calculer votre revenu imposable, respectivement votre fortune imposable. Si, à ce moment-là, vous constatez que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2005 au moyen de ce bulletin vierge intitulé « Acompte volontaire 2005 ». Ceci vous permettra d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

6. IMPOT COMMUNAL 2005 – DEBUT D'ACTIVITE LUCRATIVE

(cette information s'adresse essentiellement aux jeunes de 16 à 25 ans)

En janvier 2006, vous serez amenés à annoncer les revenus que vous avez obtenus durant l'année 2005.

Sur la base de votre déclaration, le Service cantonal des contributions déterminera votre cote d'impôt pour l'année 2005. De cette décision découlera la facturation des décomptes pour les impôts fédéraux, cantonaux, communaux et paroissiaux.

Lors de l'établissement de ces décomptes (échéance au 31 mai 2006), les montants qui n'auront pas fait l'objet d'une demande d'acomptes seront majorés d'intérêts compensatoires.

Dès lors, veuillez nous annoncer de suite un éventuel début d'activité lucrative ou toute modification importante de votre revenu durant l'année 2005 afin que nous puissions vous facturer des acomptes.

Cette manière de faire vous évitera de payer des montants très importants en 2006.

7. REVITALISATION DU CIMETIERE ET EXTENSION DU COLUMBARIUM

Après une très longue interruption due aux rudes conditions hivernales, le chantier n'a pu reprendre que le 12 avril.

Les travaux de jardinage et d'aménagement du columbarium sont terminés. Leur réalisation satisfait pleinement le Conseil communal.

Il remercie principalement l'entreprise de paysagisme Zbinden SA pour la qualité de ses prestations et s'excuse auprès des riverains pour les désagréments causés durant la période des travaux.

D'entente avec M. l'abbé Mauron, prêtre modérateur du secteur, une cérémonie marquant cette nouvelle réalisation sera intégrée aux célébrations de la Fête de la Toussaint.

8. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE ET REAMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ACCES

- Génie civil Suite à la mise en soumission selon les dispositions légales sur les marchés publics, les travaux de génie civil ont été attribués à l'entreprise JPF Construction SA.
- Direction technique Bureau d'ingénieurs civils François Audergon – Bulle.
- Autres mandats A ce jour, les autres mandats n'ont pas encore été attribués.
- Durée des travaux Le chantier a été ouvert le 21 juin par les travaux routiers. Celui de la déchetterie suivra. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois d'octobre. L'accès au local des sapeurs-pompiers sera garanti en tout temps.
- Mise en activité La date précise sera publiée dans le prochain journal communal.

- Terre végétale Les travaux de terrassement pour l'emplacement de la déchetterie vont dégager 300 m3 de terre végétale. **Cette terre est mise à disposition gratuitement, frais de transport exceptés.**

L'offre est limitée au temps du terrassement car ce matériau doit être évacué de suite pour libérer le site.

Les personnes intéressées contacteront directement notre employé communal, M. Michel Oehen (079 / 337 76 05) ou M. Baumeyer, technicien de JPF Construction SA (079 / 443 95 36), pour les réservations et les conditions de prise en charge ou de livraison.

- Désagréments Le Conseil communal s'excuse d'ores et déjà auprès des propriétaires et locataires riverains pour les désagréments causés par ce chantier et les remercie pour leur compréhension.

9. REFECTIION DE L'IMPASSE DES MOULINS

- Génie civil Suite à la mise en soumission, les travaux de génie civil ont été attribués à l'entreprise Grisoni & Zaugg SA.
- Durée des travaux 15 jours dès le lundi 4 juillet.
- Désagréments Le Conseil communal s'excuse d'ores et déjà auprès des propriétaires et locataires riverains pour les désagréments causés par ce chantier et les remercie pour leur compréhension.
- Eclairage public Le Conseil communal souhaite installer l'éclairage public. Le positionnement est en négociation avec les propriétaires riverains.

10. NOUVEAUX DOCUMENTS D'IDENTITE – INFORMATION « VOYAGER AUX ETATS-UNIS SANS VISA » / QUALITE DES PHOTOS

Information « voyager aux Etats-Unis sans visa »

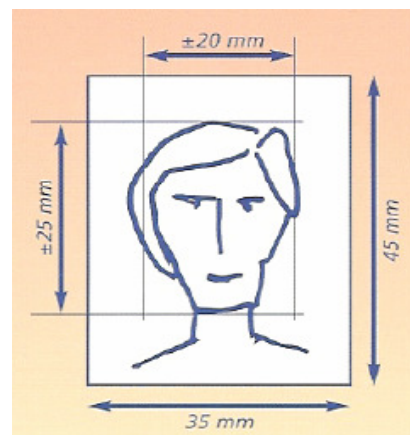
Un encart officiel édité par la FEDPOL est inséré dans ce journal communal. Nous vous conseillons de le lire attentivement.

En cas de question, nous vous prions de prendre contact soit par téléphone au numéro gratuit 0800.820.008 ou de consulter le site internet: www.fedpol.ch/f/brennpunkt/ .

Qualité des photos

Les exigences du service de la population et des migrants deviennent plus strictes quant à la qualité des photos livrées pour l'établissement d'un document d'identité. Veuillez vous conformer aux exigences mentionnées ci-dessous:

- Sont acceptées les photos noir-blanc ou couleur récentes (moins d'un an) qui permettent d'identifier distinctement le requérant: fond neutre, vue de face, visage découvert, yeux bien visibles (y compris chez les porteurs de lunettes: attention pas de reflets).
- La tête doit se trouver au centre de l'image et ne devrait pas être plus grande que la photo-type ci-contre. La luminosité ainsi que le contraste avec l'arrière-plan doivent être suffisants.
- Pour les jeunes enfants, une photo est exigée dès la naissance. Les mains des parents qui tiennent un bébé ne doivent pas apparaître sur la photo.
- **Ne sont pas admises:**
 - les photos montrant le requérant en uniforme ou avec coiffure (casquette, bandeau ou diadème dans les cheveux, etc.) sauf pour motifs religieux;
 - les photos prises par l'automate du funiculaire (parking des Alpes à Fribourg)



DIMENSIONS CONSEILLEES

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de refus d'une photo par le service de la population et des migrants, y compris les conséquences sur le délai de livraison de ces documents d'identité.

11. CALENDRIER SCOLAIRE – ANNEE 2005/2006

Rentrée scolaire 2005	Jeudi	25.08.05		
Classes	Jeudi	25.08.05	au vendredi	14.10.05
Vacances d'automne	Lundi	17.10.05	au vendredi	28.10.05
Classes	Lundi	31.10.05	au vendredi	23.12.05
Vacances de Noël	Lundi	26.12.05	au vendredi	06.01.06
Classes	Lundi	09.01.06	au vendredi	24.02.06
Vacances de Carnaval	Lundi	27.02.06	au vendredi	03.03.06
Classes	Lundi	06.03.06	au vendredi	07.04.06
Vacances de Pâques	Lundi	10.04.06	au vendredi	21.04.06
Classes	Lundi	24.04.06	au vendredi	07.07.06
Rentrée scolaire 2006	Jeudi	24.08.06		
Autres congés	Mardi	01.11.05	Toussaint	
	Jeudi	08.12.05	Immaculée Conception	
	Jeudi-vendredi	25 et 26.05.06	Ascension	
	Lundi	05.06.06	Pentecôte	
	Jeudi-vendredi	15 et 16.06.06	Fête Dieu	

12. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

La clinique dentaire séjournera dès le 29 août 2005 à Vuisternens-en-Ogoz puis stationnera à Farvagny dès le 5 septembre 2005.

En cas d'urgence, ce service est toujours à disposition des parents de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Veuillez appeler la clinique dentaire au 079 / 204 39 21 ou l'administration du service au 026 / 347 10 61 - 62.

13. JOURNEE DU LAIT – REMERCIEMENTS

Les élèves du cercle scolaire de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et du Cycle d'orientation du Gibloux ont pu apprécier les valeurs des produits laitiers lors de la récréation du lundi 9 mai 2005.

Des yoghourts ont été offerts:

- aux élèves des classes primaires et enfantines par les sociétés de laiterie de Farvagny-le-Grand et de Vuisternens-en-Ogoz ;
- aux élèves du CO par celle de Rossens et environs.

Le Conseil communal félicite les agriculteurs pour leur initiative et les remercie chaleureusement de leur geste.

14. PASSEPORTS-VACANCES (jeunes de 7 à 16 ans)

Les passeports-vacances seront en vente **jusqu'au vendredi 15 juillet 2005** au bureau communal aux heures d'ouverture habituelles (cf horaires en début de journal).

Pour le prix de fr. 25.--, 2 semaines d'activités sont offertes aux enfants avec la gratuité des transports publics. Le troisième passeport par famille est remis gratuitement. Une photo est obligatoire pour chaque passeport.

Passé le délai du 15 juillet 2005, vous voudrez bien vous adresser à l'Office du Tourisme de Fribourg (avenue de la Gare 1 - tél. 026 / 350 11 11).

15. COURS DE BABY-SITTING

La Croix-Rouge fribourgeoise organise des cours de baby-sitting à l'intention des jeunes dès 14 ans. Le cours d'une durée de 10 heures coûte fr. 130.--. Sur présentation de l'attestation de cours, la commune de Farvagny remboursera 50 % des frais de cours, soit fr. 65.--.

Renseignements et inscription à l'adresse suivante :

Croix-Rouge fribourgeoise	tél.	026 / 347 39 40
Centre d'éducation à la santé	fax	026 / 347 39 60
Rue G.-Techtermann 2 - 1700 Fribourg	e-mail	centre.education@croix-rouge-fr.ch

16. STRUCTURE ACCUEIL PETITE ENFANCE DU GIBLOUX

Les 6 communes du Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Hauterive (FR), Rossens et Vuisternens-en-Ogoz) ont décidé de prendre en partie en charge les frais liés aux structures d'accueil de la petite enfance.

Sont liées par une convention et bénéficient de cette aide, les structures suivantes :

- **La crèche La Marelle**, à Farvagny
Mesdames Muriel Villosz Peiry et Pierrette Bovet, tél. 026 / 411 38 13
- **Le Jardin Câlin de Hauterive (FR)**, à Posieux, tél. 026 / 411 38 57
Mesdames Chantal Dousse, tél. 026 / 411 18 13 et Jacqueline Rumo, tél. 026 / 411 28 20
- **Ecole maternelle et Atelier Le Domino**, à Farvagny
Madame Bernadette Bezzola, tél. privé 026 / 411 36 30, école Natel 079 / 362 10 76
- **Ecole maternelle Tartine et Chocolat**, à Rossens
Mesdames Yvette Rossier, tél. 026 / 411 18 01, Valérie Saner, tél. 026 / 915 03 35
- **Ecole maternelle Les dix petits doigts**, à Villarsel-le-Gibloux
Madame Barbara Rothen à Montagny-les-Monts, tél. 026 / 660 62 02
- **Association La Maison des petits, Atelier – Halte-garderie**, à Vuisternens-en-Ogoz,
Madame Liliane Pittet, tél. 026 / 411 12 45
- **Association des Mamans de jour du district de la Sarine**, tél. 026 / 322 69 26

N'est pas lié à la convention - ne bénéficie donc pas de cette aide :

- **L'Atelier Lorizon**, à Corpataux-Magnedens (tarifs à voir directement avec Mme Wicht)
Madame Claudia Wicht, tél. 026 / 411 26 96, école Natel 079 / 299 78 47

CONDITIONS

A) TARIFS

1) **Crèche La Marelle** : tarif adapté aux revenus des parents, voir directement avec la crèche

Mamans de jour : tarif adapté aux revenus des parents, voir directement avec l'association

2) Ecoles maternelles – jardins d'enfants - Tarif unique

Le subventionnement est lié à une uniformisation des tarifs des écoles maternelles. Le tarif est fixé à **fr. 60.-** par mois, par demi-jour de fréquentation par semaine. La taxe d'inscription est de **fr. 50.- par année scolaire**.

Un tarif préférentiel est accordé pour les parents dont les revenus n'excèdent pas certaines limites :

REVENU IMPOSABLE			Si 1 enfant dans la structure		Si 2 enfants dans la structure		
			REDUCTION	PAR MOIS	REDUCTION	PAR MOIS	
De	0.-	à	20'000.-	50%	30.-	60%	36.-
De	20'001.-	à	30'000.-	40%	24.-	50%	30.-
De	30'001.-	à	40'000.-	30%	18.-	40%	24.-
De	40'001.-	à	50'000.-	20%	12.-	30%	18.-
De	50'001.-	à	60'000.-	10%	6.-	20%	12.-
De	60'001.-	à	70'000.-	0%	0.-	10%	6.-
Dès	70'001.-			0%	0.-		

Le formulaire nécessaire à la demande de subside vous sera remis par l'institution d'accueil de la petite enfance lors de l'inscription.

Informations importantes:

- Le subside est accordé uniquement pour les deux années qui précèdent l'entrée à l'école enfantine. (Art. 6 1b de la convention liant les écoles maternelles et l'Association des communes du Gibloux). La demande doit être formulée au début de chaque année scolaire (2 fois pour les enfants qui font les deux ans).
- Une copie **du dernier avis de taxation en votre possession** doit être jointe à la demande.
- **Aucune subvention ne sera accordée aux demandes qui parviendront après le 31 juillet.**

B) INSCRIPTIONS

Directement auprès des institutions d'accueil de la petite enfance.

C) ADRESSE

Commission du service des institutions	Tél. privé : 026 / 411 18 77
d'accueil de la petite enfance du Gibloux	Portable : 079 / 294 27 62
Mme Agnès Limat, présidente	e-mail : agnes.limat@bluewin.ch
Imp. Sur-la-Comba 2 1725 Posieux	

17. AES - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

**Communiqué de l'Association
« L'Accueil ExtraScolaire » à Farvagny**



L'Association « L'Accueil ExtraScolaire » a été fondée lors de l'assemblée constitutive tenue à Farvagny le 13 mai 2005, en présence de 36 personnes, ainsi que de représentants du Conseil Communal de Farvagny et des milieux intéressés.

L'Association vise à l'établissement, l'organisation et au fonctionnement d'une structure d'accueil extrascolaire - en priorité pour des enfants fréquentant les écoles enfantines et primaires du Cercle scolaire de Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz - répondant aux exigences de qualité cantonales. La structure doit permettre l'accueil des enfants, à des tarifs raisonnables, avant et après l'école, à midi, pendant les après-midi libres, ainsi que pendant les vacances. Elle vise ainsi à aider les parents à mieux concilier famille et travail ou formation. Elle est politiquement et confessionnellement neutre. Elle n'a pas de but économique et ne cherche pas à faire de bénéfice sur les prestations qu'elle fournit.

Faute de pré-inscriptions en nombre suffisant, le Comité a décidé de reporter l'ouverture de l'Accueil, envisagée pour la rentrée scolaire 2005-2006.

Le Comité remercie les parents intéressés de leur confiance.

Ce report de l'ouverture de l'Accueil sera mis à profit par le Comité pour continuer les discussions avec les autorités communales et affiner le projet.

De nouvelles informations seront diffusées ultérieurement.

Dans l'intervalle, Mme Marylène Droz, Vice-Présidente de l'Association « L'Accueil ExtraScolaire » (tél. 026 / 411 42 66) se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

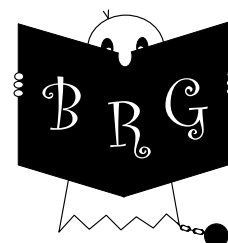
18. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DU GIBLOUX – HORAIRE DURANT LES VACANCES D'ETE

Bibliothèque régionale du Gibloux

Rte des Combes 2, 1726 Farvagny

Tél. 026 / 411 16 20

e-mail: brg@bluemail.ch



A l'approche de la saison estivale, voici quelques informations concernant la Bibliothèque régionale du Gibloux.

Horaires

Durant l'année scolaire, la bibliothèque est ouverte comme suit :

Lundi	16h00 – 18h00
Mercredi	16h00 – 19h00
Samedi	10h00 – 12h00

Durant les **vacances scolaires** : Ouverture **tous les samedis**
Sauf les 6 et 13 août (vacances annuelles)

Acquisitions

Depuis le début de l'année, la bibliothèque s'est enrichie de quelque **500 ouvrages**.

19. CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - PROGRAMME FRI-MOVE

Le problème du surpoids chez l'enfant et de ses conséquences sur la santé à l'âge adulte est une préoccupation de plus en plus importante dans notre société.

La Croix-Rouge fribourgeoise propose des activités en petit groupe pour les enfants de 6 à 11 ans ayant un surpoids ainsi que des ateliers pour les parents.

Pour toute information :

Centre d'éducation à la Santé
Croix-Rouge fribourgeoise
Rue Techtermann 2, 1700 Fribourg
Tél. 026 / 347 39 61
e-mail : fri-move@croix-rouge-fr.ch .

20. PRO SENECTUTE - PROGRAMME DES ACTIVITES



Programme d'activités
Juillet - Décembre 2005
Formation ♣ Animation ♦ Sport

ANIMATION & FORMATION :

Bains thermaux, yoga, mycologie, chant, cuisine, langues, natel, e-banking, jass et informatique à Matran

SPORT :

Walking & nordic walking, promenades, aqua-gym, tennis, danse internationale, atelier équilibre à Romont,

A FARVAGNY :

Gym Dames & Messieurs



Notre programme vous intéresse ?

026 / 347 12 40, info@fr.pro-senectute.ch

21. JOURNEE NATURE DU 2 AVRIL 2005

Cette journée citoyenne a vu la participation de plus de 90 personnes, dont l'équipe de footballeurs des juniors C du regroupement du Gibloux.

Grâce à cette bonne coopération, un travail de qualité a été réalisé. Le volume de déchets récoltés est fort impressionnant:

• déchets divers – m3	30
• ferraille – en kg	590
• verre – en kg	600
• pneus de voiture avec jantes	5
• pneus de voiture sans jantes	18
• batteries de voitures	3

Le Conseil communal remercie tous les bénévoles pour leur engagement et informe la population que cette journée nature sera renouvelée l'année prochaine le samedi 1^{er} avril 2006.

22. SURVEILLANCE DE LA FAUNE, DE LA FLORE, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE - NOUVELLE ORGANISATION

Le 16 décembre 2003, le Conseil d'Etat a édicté l'ordonnance sur la surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche. Celle-ci modifie la fonction et les tâches des gardes-faune (anciennement appelés gardes-chasse et pêche) et instaure la nouvelle fonction de coordinateur de région.

↳ Garde-faune responsable pour notre région :
M. Guy Menoud Tél. 026 / 655 17 34 Mobile: 079 / 636 23 61

Le service de la forêt et de la faune saisit cette occasion pour rappeler que les gardes-faune n'ont pas seulement la tâche de surveiller l'exercice de la chasse et de la pêche. Leur tâche consiste également à:

- protéger les animaux sauvages et la faune piscicole contre les atteintes extérieures qui pourraient compromettre leur existence ou leur reproduction;
- organiser et entreprendre des mesures de sauvegarde de la faune piscicole notamment lors d'interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, extractions de matériaux, pompage d'eau, etc.);
- prendre les mesures utiles à l'égard des animaux sauvages morts, blessés ou malades;
- veiller au respect de la protection de la nature (biotope, flore, champignons, etc.).

Par contre, les gardes-faune ne s'occupent en principe pas des animaux domestiques.

23. CONTROLE DES CHAMPIGNONS - NOUVEAU SERVICE DANS LA REGION

Un nouveau service à la population a été instauré par la société de développement de Vuisternens-en-Ogoz.

En effet, dès le 10 juillet et jusqu'au 30 octobre 2005, les champignonnières pourront faire contrôler leur récolte à Vuisternens-en-Ogoz le mercredi et le dimanche de 18h00 à 19h00 dans le hall d'entrée de l'Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz.

La commune de Farvagny soutient ce nouveau service à la population par le versement d'une contribution financière. Par conséquent, le service est gratuit pour notre population.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'annonce en fin de journal.

24. INCINERATION DES DECHETS EN PLEIN AIR

Nous tenons à vous rappeler que l'incinération des déchets de toutes sortes en plein air ou dans des installations inadaptées est illégale (déchets ménagers, plastiques de tous genres, berlingots, papier, carton, bois aggloméré, bois traité ou peint, etc.).

Cette pratique peut générer de graves effets sur l'environnement (contamination du sol et de l'eau par des métaux lourds, pollution de l'air, émanation de dioxine cancérigène, etc.). C'est dans le but de maintenir un environnement de qualité que la Confédération et le Canton ont édicté des exigences strictes à ce sujet.

Une seule exception est faite pour l'incinération en plein air de petites quantités de déchets naturels secs provenant des forêts, des champs et des jardins. Il faut alors que l'incinération ne dégage que peu de fumée et soit exécutée seulement lors de conditions météorologiques favorables.

Si une infraction devait être constatée, le Conseil communal sommera le responsable de cesser cette pratique. En cas de récidive, il dénoncera, de suite et sans autre avis, le contrevenant à l'Office des Juges d'instruction à Fribourg.

Nous faisons appel au bon sens de chacune et chacun.

25. TONTES DES GAZONS – TONDEUSES ET AUTRES MACHINES

Un peu de respect pour vos voisins surtout s'ils ont des invités sur la terrasse ! Nous nous permettons de rappeler que l'emploi des tondeuses à gazon ou autres machines à moteur est interdit aux heures suivantes :

du lundi au vendredi	de 12h00 à 13h00	le samedi	de 12h00 à 13h00
	de 21h00 à 07h 00		dès 20h00

L'interdiction est générale les dimanches et les jours fériés ! (*règlement communal de Police – art. 7*)

26. GUEPES, ABEILLES, QUE FAIRE ?

La prolifération des nids de guêpes et d'autres insectes reprendra certainement durant l'été.

Notre corps des sapeurs-pompiers n'est pas équipé, ni formé pour ce genre de tâche, et en plus ferait une concurrence déloyale aux maisons spécialisées.

Aussi en cas de problèmes avec un nid, vous devez vous adresser directement auprès d'une maison spécialisée. Nous vous proposons, ci-dessous, une liste informative des spécialistes :

AS DESINFECTION	026 / 411 27 40	Villarlod
INFANGER DANIEL	026 / 481 33 68	Fribourg
SCHAUFELBERGER	026 / 323 33 30	Fribourg
SCHNEIDER DESINFECTION Sàrl	026 / 915 01 50	Marsens
HEIMO RAPHAEL	079 / 301 10 93	St-Silvestre

27. TERRAIN A BATIR – LE GRASSU – GRENILLES

Il reste 5 parcelles à vendre dans ce quartier à Grenilles. Aidez-nous à promouvoir le côté attrayant de notre commune envers d'éventuels acquéreurs de terrain :

3 parcelles entre 1'243 et 1'300 m² à fr. 100.-- le m²
2 parcelles de 874 et 1'054 m² à fr. 120.-- le m²

Un dossier de présentation est à disposition auprès de l'administration communale.

28. RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS - 2006

Le corps communal des sapeurs-pompiers cherche à compléter son effectif.

Si vous êtes âgé(e) de 20 à 30 ans et intéressé(e) au service public communal, vous pouvez **présenter votre candidature jusqu'au 31 août 2005** auprès de :

M. Philippe Esseiva
Commandant du corps des sapeurs-pompiers
079 / 785 95 01 – 026 / 411 26 13
e-mail : philippe.esseiva@bluewin.ch

Vous pouvez également vous renseigner sur les pompiers du Gibloux via Internet, sur le site « www.csp-gibloux.fr.st ».

**CONTROLE DES CHAMPIGNONS
NOUVEAU SERVICE DANS LA REGION**

..supprimé..